

## **PROCES VERBAL**

### **Conseil Municipal du 06 juillet 2022 (19h00)**

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 2 juillet 2022 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. CHEVRIER Philippe, M. BRUNET Élisée, M. BLANCKAERT Didier, M. BOSC David, M. RENARD Roger, M. BIGOT Mickaël, M. FAVAUDON Dominique, Mme MATULEWIEZ CIEPIELA Stéphanie, Mme CONIL Brigitte, M. BALDASSARI Henri

Étaient absents excusés : M. MONNEREAU Patrick (donne pouvoir à M. CHEVRIER Philippe), M. CHOTEAU Philippe (donne pouvoir à M. CHEVRIER Philippe), Mme BERRO Souraya (donne pouvoir à M. BLANCKAERT Didier)

Nombre de conseillers en exercice : 13                      Présents : 10            Votants : 13

Assistait à la réunion : Mme Angélique MARTIN, Secrétaire

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, depuis le 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022, un membre a la possibilité de disposer de deux pouvoirs.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 juin 2022

1. **DOMAINE ET PATRIMOINE** - Cession du véhicule RENAULT MASCOTT immatriculé DS 968 FZ via un site de vente aux enchères

Questions diverses

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 juin 2022**

Délibéré à l'unanimité,

<b>Adopté par</b>	<b>13</b>	<b>Voix</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Présents ou représentés</b>	13	Voix	
<b>Exprimés</b>	13	Voix	
<b>POUR</b>	13	Voix	
<b>CONTRE</b>			
<b>ABSTENTION</b>			
<b>NPPV</b>			

## 01 DOMAINE ET PATRIMOINE - Cession du Véhicule RENAULT MASCOTT immatriculé DS 968 FZ via un site de vente aux enchères

Par délibération, le Conseil Municipal du 10 juillet 2020 a autorisé M. Le Maire de décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600€.

La municipalité a choisi de se séparer du véhicule RENAULT MASCOTT immatriculé DS-968-FZ acheté le 20 décembre 2000 au prix de 28 419,63€ référencé à l'inventaire communal sous le n°193. Celui-ci n'étant plus conforme à la réglementation ni à la sécurité.

Pour ce faire, la municipalité a procédé à la mise en ligne de l'offre de vente, dudit véhicule, sur le site AGORASTORE (site de ventes aux enchères en ligne des biens des communes) en date du 02 juin 2022.

Le prix de départ de la vente aux enchères a été fixé à 1 200€. Or la dernière offre reçue établit un montant de 5 094€, dépassant le plafond d'autorisation de cession accordé à M. Le Maire.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs :

- **DÉCIDE** de céder le véhicule RENAULT MASCOTT immatriculé DS 968 FZ, référencé à l'inventaire sous le numéro 193 au prix de 5 094€ via le site AGORASTORE,
- **DIT** qu'un titre de recettes sera émis et payable auprès de la trésorerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents visant à réaliser l'opération de cession,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Délibéré à l'unanimité,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

Levée de séance à 19h13